

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

Epandage en sol reconstitué

Ce dispositif est à prévoir lorsque le **sol est inapte** à un épandage naturel et lorsqu'il **existe un exutoire** pouvant recevoir l'effluent traité.

Conditions de mise en œuvre :

Le lit filtrant vertical drainé se réalise dans une excavation **à fond plat**, de **forme généralement proche d'un carré** et d'une profondeur minimale de 1 m sous le niveau de la canalisation d'amenée, dans laquelle sont disposés de bas en haut :

- Une **géomembrane 400 µm** éventuellement
- une couche de **graviers d'environ 0,10 m d'épaisseur** au sein de laquelle des canalisations drainent les effluents traités vers l'exutoire,
- Une **Géogrille**
- une couche de **sable siliceux lavé de 0,70 m d'épaisseur**,
- une couche de **graviers de 0,20 m d'épaisseur** dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le lit,
- un **Géotextile** perméable à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble
- une couche de **terre végétale** d'une épaisseur de 20 cm

Dimensionnement :

La surface du filtre à sable vertical drainé doit être au moins égale à **5 m² par pièce principale** (minimum 20 m² pour 4 pièces principales)

Le schéma suivant indique les distances à respecter :

